



Baikowski<sup>®</sup> 

---

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2021

---



# SOMMAIRE

<b>1. AVIS DE REUNION ET DE CONVOCATION</b> .....	<b>4</b>
<b>2. PROJET DE TEXTE des RESOLUTIONS</b> .....	<b>6</b>
<b>3. EXPOSÉ SOMMAIRE DES COMPTES CONSOLIDÉS - ÉTAT AU 31/12/2020</b> .....	<b>8</b>
Compte de résultat consolidé .....	8
État du résultat global.....	8
Bilan consolidé .....	9
Tableaux des flux de trésorerie consolidés.....	10
<b>4. EXPOSE SOMMAIRE DES COMPTES SOCIAUX - ETAT AU 31/12/2020</b> .....	<b>14</b>
Compte de résultat .....	14
Bilan .....	15
Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices .....	19
<b>5. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b> .....	<b>20</b>
Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés.....	20
Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels .....	22
Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées .....	24

# 1. AVIS DE REUNION ET DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont informés que le Conseil d'administration les convoque en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le mercredi 16 juin 2021 à 9 heures au siège social.

Dans le contexte d'épidémie du Covid-19 et conformément aux dispositions adoptées par le Gouvernement pour freiner la propagation du covid-19, en particulier l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, prorogée par le décret n° 2021-255 du 9 mars 2021, les actionnaires sont invités à donner pouvoir au Président de l'Assemblée générale ou à voter par correspondance à l'aide du formulaire de vote.

Ils sont également invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée générale sur le site Internet de la société ([www.baikowski.com](http://www.baikowski.com)), qui sera mise à jour pour le cas échéant préciser les modalités définitives de participation à l'Assemblée générale des actionnaires et/ou pour les adapter aux évolutions législatives et réglementaires qui interviendraient postérieurement à la publication du présent avis.

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

- Rapport Annuel 2020 du Conseil d'administration requis par les règles du marché Euronext Growth, incluant notamment les états financiers annuels et consolidés, le rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le rapport sur le gouvernement d'entreprise et les rapports du Commissaire aux comptes y afférents.
- Rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés et sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.
- Approbation des comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- Approbation des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- Approbation des conventions réglementées.
- Affectation du résultat 2020.
- Autorisation donnée à la Société de racheter ses propres actions.
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de la société UNION CHIMIQUE ;
- Examen du renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes ;
- Pouvoirs pour formalités.

## Modalités de participation à l'Assemblée Générale

Conformément aux dispositions de l'article R. 22-10-28 du Code de commerce, MM. les actionnaires sont informés que la participation à l'Assemblée est subordonnée à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier. Cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établi au nom de l'actionnaire. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

## Modalités de vote à l'Assemblée Générale

Dans le contexte d'épidémie du Covid-19 et conformément aux dispositions adoptées par le Gouvernement pour freiner la propagation du covid-19, en particulier l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, prorogée par le décret n° 2021-255 du 9 mars 2021 les actionnaires sont invités à donner pouvoir au Président de l'Assemblée générale ou à voter par correspondance à l'aide d'un formulaire de vote.

A cet égard les actionnaires, à défaut de participer à l'Assemblée, peuvent :

- Soit adresser une procuration sans indication de mandataire, ce qui équivaut à donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ;
- Soit voter par correspondance ;
- Soit donner une procuration à un autre actionnaire, à son conjoint ou partenaire pacsé, ou à toute personne physique ou morale de leur choix dans les conditions légales et réglementaires, telles que prévues à l'article L. 225-106 du Code de commerce.

Les actionnaires pourront demander à la Société le formulaire de vote et ses annexes de telle sorte que la demande parvienne six jours

avant la date de l'Assemblée. Les formulaires de vote, pour être pris en considération, devront être parvenus à la Société au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée.

Les modalités de participation à l'Assemblée Générale par visioconférence ou par un moyen de télécommunication n'ont pas été retenues pour cette Assemblée Générale. De ce fait, aucun site internet visé à l'article R. 225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

Conformément aux dispositions de l'article R.22-10-28 du Code de commerce, lorsque l'actionnaire aura déjà exprimé son vote par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission, il ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si le transfert de propriété intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation.

A cette fin, l'intermédiaire teneur de compte notifie le transfert de propriété à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucun transfert de propriété réalisé après le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifié par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

### **Points et projet de résolutions et questions écrites des actionnaires :**

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-84 du Code de commerce, les actionnaires peuvent poser des questions écrites au Président du Conseil d'administration. Ces questions doivent être adressées au siège social de la Société, par lettre recommandée avec avis de réception ou par voie électronique à l'adresse suivante : [finance@baikowski.com](mailto:finance@baikowski.com), au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée par les actionnaires remplissant les conditions légales en vigueur, doivent être adressées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [finance@baikowski.com](mailto:finance@baikowski.com) et être réceptionnées au plus tard vingt-cinq jours avant l'Assemblée Générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date du présent avis (article R. 225-73, II du Code de commerce). Ces demandes doivent être motivées et accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions sont accompagnées du texte des projets de résolutions qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs.

Il est en outre rappelé que l'examen par l'Assemblée Générale de points ou de projets de résolutions qui seront présentées est subordonné à la transmission par les intéressés, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable de leurs titres dans les mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus.

### **Documents d'information pré-Assemblée**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des Assemblées Générales seront disponibles au siège de la Société, 1046, route de Chaumontet - 74330 POISY, dans les délais légaux, et pour les documents prévus à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce, sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : [www.baikowski.com](http://www.baikowski.com), à compter du 21<sup>ème</sup> jour précédant l'Assemblée.

Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentés par les actionnaires.

**Le Conseil d'administration**

## 2. PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS

Le projet de texte des résolutions à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle est le suivant :

**Première résolution** (Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020) — L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- du Rapport Annuel 2020 intégrant notamment le rapport de gestion sur les comptes annuels et le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- du Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,

approuve, tels qu'ils ont été présentés les comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte et approuve le montant des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, qui s'élèvent à 36 419 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (charge d'impôt théorique estimée à env. 10 197 euros).

**Deuxième résolution** (Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020) — L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

**Troisième résolution** (Conventions réglementées) — L'Assemblée Générale, statuant sur le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées qui lui ont été présentées, prend acte de l'absence de conventions visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

**Quatrième résolution** (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020) — L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020, soit 2 315 694,83 euros, au compte « Autres Réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il a été mis en distribution, au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

Exercice	Dividende par action	Montant éligible à l'abattement de 40%
	(168 425 actions)	
31/12/2017	21,59 €	3 635 998,98 €
31/12/2018	-	-
31/12/2019	-	-

**Cinquième résolution** (Autorisation à donner au Conseil d'administration d'acquiescer des titres dans le cadre des dispositions des articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce (ex article L. 225-209 et suivants du Code de commerce) — L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, conformément aux dispositions des articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat par la Société en une ou plusieurs fois des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social au jour de l'Assemblée Générale, étant entendu que ce plafond sera apprécié conformément aux dispositions aux dispositions du nouvel article L. 22.10.62 du Code de commerce.

Les actions détenues par la Société au jour de la présente Assemblée s'imputeront sur ce plafond.

Les achats d'actions pourront être effectués avec les finalités suivantes à la discrétion du Conseil d'administration sans ordre de priorité :

- la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe ; ou
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou

- l'attribution ou la cession d'actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion ou en vue, selon toute forme permise, de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou de son groupe notamment pour tout plan d'options d'achat ou au titre de plans d'épargne entreprise ou groupe ou d'attributions gratuites, ou
- l'animation du marché secondaire ou la liquidité du titre de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre de contrats de liquidité conformes à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Le nombre d'actions détenues en exécution de la présente autorisation ne pourra excéder 10 % du capital social, soit 458 958 actions.

L'acquisition, la cession ou l'échange des actions pourront être effectués et payés par tout moyen et de toute manière, en bourse ou autrement, y compris par l'utilisation d'instruments dérivés, notamment par opérations optionnelles pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du cours de l'action, et soient conformes à la réglementation applicable.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment sauf en période d'offre publique portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou en période d'offre publique initiée par la Société et sous réserve des périodes d'abstention prévues par la loi et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de bloc de titres pourra atteindre la totalité du programme.

Le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 18 euros par action (hors frais d'acquisition),

En application de l'article R.225-151 du Code de commerce, les associés fixent à 8 261 244 euros le montant maximal global affecté au programme de rachat d'actions précité.

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour passer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités et d'une manière générale faire ce qui est nécessaire. L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour procéder aux ajustements des prix unitaires et du nombre maximum de titres à acquérir en proportion de la variation du nombre d'actions ou de leur valeur nominale résultant d'éventuelles opérations financières de la Société.

La présente autorisation est conférée pour une durée de dix-huit-dix mois à compter de la présente Assemblée.

Elle annule et remplace l'autorisation donnée par l'assemblée générale des associés du 23 juin 2020 (cinquième résolution) sous réserve de l'exécution des programmes en cours engagés à ce jour.

**Sixième résolution (Renouvellement mandat Administrateur de la société UNION CHIMIQUE)** — L'assemblée générale renouvelle pour quatre années soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2024 le mandat d'administrateur de la société UNION CHIMIQUE.

**Septième résolution (Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes)** — L'assemblée générale constate que les mandats des commissaires aux comptes de la société MAZARS, titulaire, et de Monsieur GALOFARO, suppléant, arrivent à échéance.

L'assemblée générale décide de renouveler pour six exercices soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2026 le mandat de commissaires aux comptes de la société MAZARS.

L'assemblée générale décide également de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur GALOFARO, conformément aux dispositions de l'article L.823-1 du Code de commerce.

**Huitième résolution (Pouvoirs)** — L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et réglementaires requises.

### 3. EXPOSÉ SOMMAIRE DES COMPTES CONSOLIDÉS - ÉTAT AU 31/12/2020

#### Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	35 570	40 459
Matières et sous-traitance	-10 688	-11 637
<b>Marge brute</b>	<b>24 882</b>	<b>28 822</b>
Coûts des ventes (Note 6.22)	-17 892	-19 729
Frais de recherche et développement (Note 6.23)	-2 373	-2 152
Frais commerciaux et de distribution	-2 069	-2 091
Coûts administratifs	-3 310	-3 732
Autres produits et charges opérationnels (Note 6.26)	1 320	1 400
<b>Résultat opérationnel avant écart d'acquisition et mises en équivalence (EBITA)</b>	<b>557</b>	<b>2 518</b>
Dépréciation écarts d'acquisition et relation client		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (Note 6.7)	1 132	800
<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>	<b>1 690</b>	<b>3 317</b>
Coût net de l'endettement financier (Note 6.27)	-258	-156
Autres produits et charges financiers (Note 6.27)	27	-126
Impôts (Note 6.28)	-177	-417
<b>Résultat net</b>	<b>1 281</b>	<b>2 619</b>
<b>Part du groupe</b>	<b>1 281</b>	<b>2 619</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires		
<b>Résultat net consolidé de la période</b>	<b>1 281</b>	<b>2 619</b>
Résultat net part du groupe en euro par action (Note 6.21)	0,35	0,71
Résultat net part du groupe dilué en euro par action (Note 6.21)	0,35	0,72

#### État du résultat global

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Résultat net consolidé de la période</b>	<b>1 281</b>	<b>2 619</b>
Ecart de conversion	-996	319
Couverture de flux de trésorerie	-107	842
ID sur couverture de flux de trésorerie	27	-211
<b>Total des éléments recyclables en résultat</b>	<b>-1 077</b>	<b>951</b>
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-49	-156
ID sur écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	12	39
<b>Total des éléments non recyclables en résultat</b>	<b>-37</b>	<b>-117</b>
<b>Total gains et pertes</b>	<b>-1 113</b>	<b>834</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>168</b>	<b>3 452</b>
dont part groupe	168	3 452
dont intérêts minoritaires	0	0



## Bilan consolidé

Actif (en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Actifs non courants</b>		
Ecarts d'acquisition (Note 6.5)	5 091	5 091
Immobilisations incorporelles (Note 6.5)	2 243	2 332
Immobilisations corporelles (Note 6.6)	24 812	27 966
Titres mis en équivalence (Note 6.7)	5 318	4 406
Autres immobilisations financières (Note 6.8)	415	417
Instruments financiers dérivés long terme (Note 6.19)		
Impôts différés actifs (Note 6.28)	735	657
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>38 614</b>	<b>40 869</b>
<b>Actifs courants</b>		
Stocks (Note 6.9)	10 403	11 978
Clients et comptes rattachés (Note 6.10)	7 211	7 307
Actifs sur contrats clients	2	4
Créances d'impôt courant	870	1 356
Autres créances (Note 6.11)	815	1 043
Instruments financiers dérivés court terme (Note 6.19)	141	374
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 6.12)	7 239	4 926
<b>Total des actifs courants</b>	<b>26 681</b>	<b>26 984</b>
Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés		
<b>Total des actifs</b>	<b>65 295</b>	<b>67 853</b>

Passif (en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social	4 590	4 590
Primes	1 959	1 959
Réserves	26 680	24 174
Ecarts de conversion	-1 038	-42
Résultat de la période	1 281	2 619
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>33 473</b>	<b>33 300</b>
Intérêts minoritaires		
<b>Total capitaux propres</b>	<b>33 473</b>	<b>33 300</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Dettes financières long terme (Note 6.14)	11 936	19 441
Instruments financiers dérivés long terme (Note 6.19)		
<b>Passif financier à plus d'un an</b>	<b>11 936</b>	<b>19 441</b>
Impôts différés passifs (Note 6.28)	164	245
Provisions pour retraites et avantages assimilés (Note 6.15)	1 743	1 633
Provisions pour risques et charges non courantes (Note 6.16)	132	128
<b>Total passifs non courants</b>	<b>13 975</b>	<b>21 446</b>
<b>Passifs courants</b>		
Dettes financières à moins d'un an (Note 6.14)	9 820	4 466
Instruments financiers dérivés court terme (Note 6.19)		141
<b>Passifs financiers à moins d'un an</b>	<b>9 820</b>	<b>4 607</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	4 392	4 758
Passifs sur contrats clients	259	121
Dettes d'impôt courant		59
Autres dettes (Note 6.17)	3 263	3 482
Provisions pour risques et charges courantes (Note 6.16)	114	81
<b>Total passifs courants</b>	<b>17 848</b>	<b>13 107</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>65 295</b>	<b>67 853</b>

## Tableaux des flux de trésorerie consolidés

	Jan-Dec 2020	Jan-Dec 2019
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>1 281</b>	<b>2 619</b>
Amortissements et dépréciations des immobilisations	4 615	4 483
Dotations nettes aux provisions	158	-717
Quote-part dans le résultat des mises en équivalence	-1 132	-800
Coût net de l'endettement financier et dividendes reçus	258	156
Autres produits et charges financiers	-27	126
Impôts courants et différés	177	417
(Plus) / moins values sur cessions d'actifs	122	0
Autres variations sans incidence sur la trésorerie	-300	295
Variation des besoins en fond de roulement	1 228	-4 465
Impôts payés	148	-1 282
<b>Flux net de la trésorerie d'exploitation</b>	<b>6 529</b>	<b>832</b>
Investissement net d'exploitation	-1 706	-2 674
Variation des créances et dettes sur immobilisations	-67	138
Incidence des acquisitions de filiales, net du cash et équivalents acquis	0	-4 253
Variation des dépôts et cautionnements	0	0
Produits financiers de trésorerie	1	7
Dividendes reçus	275	284
<b>Flux net de la trésorerie d'investissement</b>	<b>-1 497</b>	<b>-6 499</b>
Augmentation de capital et autres	-1	0
Actions propres	-28	-37
Dividendes versés aux actionnaires	0	0
Augmentation des passifs financiers	1 108	8 175
Diminution des passifs financiers	-3 311	-2 479
Intérêts versés	-261	-159
Autres flux liés au financement	-8	-48
<b>Flux net de la trésorerie de financement</b>	<b>-2 501</b>	<b>5 452</b>
Incidence des variations des cours de devises	-217	16
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>2 314</b>	<b>-198</b>
Trésorerie et équivalents en début d'année (nette des découverts bancaires)	4 926	5 124
Trésorerie et équivalents en fin de période (nette des découverts bancaires)	7 239	4 926

## Compte de résultat consolidé

Le chiffre d'affaires annuel consolidé du Groupe Baikowski pour l'exercice 2020 s'établit à 35,6 millions d'euros marquant une baisse de -12,1 % par rapport au chiffre d'affaires publié en 2019. À périmètre et taux de change constant, l'évolution organique ressort à -11,5 % comparée à l'exercice 2019.

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019	Var %
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>35 570</b>	<b>40 459</b>	<b>-12,1%</b>
<b>Marge brute</b>	<b>24 882</b>	<b>28 822</b>	<b>-13,7%</b>
<b>EBITDA</b>	<b>6 340</b>	<b>6 930</b>	<b>-8,5%</b>
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>17,8%</i>	<i>17,1%</i>	
<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>	<b>1 690</b>	<b>3 317</b>	<b>-49,1%</b>
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>4,8%</i>	<i>8,2%</i>	
Résultat financier	-231	-282	
Impôts	-177	-417	
<b>Résultat net consolidé de la période</b>	<b>1 281</b>	<b>2 619</b>	<b>-51,1%</b>

Si les marchés de l'électronique et du polissage ont bien résisté sur la période, les ventes ont toutefois souffert du ralentissement brutal de grands marchés tels que l'aéronautique, l'automobile ou l'horlogerie de luxe.

Dans ce contexte, la forte mobilisation des équipes sur toute la chaîne de valeur a permis au Groupe d'absorber dans les meilleures conditions les fluctuations des commandes sur ses zones d'implantation (Asie, Europe, USA) et d'assurer une omniprésence commerciale indispensable pour préparer un nouveau cycle haussier.

Les marchés historiques de l'activité représentent moins de 16%, les marchés polissages et autres marchés de niches représentent plus de 84% de l'activité.

En 2020, la France a représenté 2 % du chiffre d'affaires (3 % en 2019), le reste de l'Europe 22 % (18 % en 2019), les Amériques 22 % (contre 29 % en 2019), l'Asie et le reste du monde 54 % (contre 50 % en 2019). L'activité du Groupe est par ailleurs fortement exposée à la monnaie japonaise, le YEN (monnaie de facturation de certains produits).

Mécaniquement impactée par la décroissance de chiffre d'affaires, et une moindre contribution du mix produits le résultat opérationnel enregistre une contraction temporaire à 1,7 millions d'euros.

La quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence s'élève à 1,1 millions d'euros à fin 2020, contre 0,8 millions d'euros au 31 décembre 2019 et contribue à la bonne tenue de l'EBITDA (6,3 M€ soit 17,8% du chiffre d'affaires)

Le résultat financier au titre de l'exercice 2020 enregistre une charge contenue de -0,2 millions d'euros (-0,3 millions d'euros en 2019), qui représente 0,6% du chiffre d'affaires (0,7 % en 2019).

La charge d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2020 est de 0,2 millions d'euros (0,4 millions d'euros en 2019) et le taux facial effectif d'impôt sur les sociétés ou équivalent est de 12,2 % contre 13,7 % en 2019.

Aussi, le résultat net part du Groupe au titre de l'exercice 2020 s'établit à 1,3 millions d'euros en baisse de 51,1% par rapport à 2019

## Bilan consolidé

### Capitaux propres

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent au 31 décembre 2020 à 33,5 millions d'euros (33,3 millions d'euros au 31 décembre 2019). La variation des capitaux propres part du Groupe au cours de l'exercice 2020 représente +0,2 millions d'euros.

### Actifs non courants

Les actifs non courants ont baissé de -2,3 millions d'euros au 31 décembre 2020 par rapport au 31 décembre 2019.

### Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement opérationnel (Clients + Stocks - Fournisseurs) au 31 décembre 2020 est un besoin net de 13,0 millions d'euros en baisse de 1,4 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2019 (14,4 millions d'euros).

Le besoin en fonds de roulement "autres" au 31 décembre 2020 est une ressource nette de 1,6 millions d'euros en hausse de 0,5 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2019 (1,1 millions d'euros).

## Dette financière nette

La dette financière nette (dette financière brute – trésorerie) s'établit au 31 décembre 2020 à 14,5 millions d'euros, en baisse de 4,5 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2019 (18,9 millions d'euros).

La dette financière brute est composée de 41,6 % de financements à taux fixe.

## Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges au 31 décembre 2020 représentent 0,2 millions d'euros et sont stables par rapport au 31 décembre 2019 (0,2 millions d'euros).

## Tableau des flux de trésorerie consolidé

Le flux de trésorerie généré par l'activité est de +6,5 millions d'euros en 2020. Ce flux de trésorerie est supérieur de 5,7 millions d'euros à celui de 2019 (+0,8 millions d'euros). Cette hausse est principalement liée aux impacts positifs de la variation de BFR (stocks), du résultat net et des impôts.

Le flux de trésorerie lié aux investissements représente pour l'année 2020 un décaissement net de -1,5 millions d'euros. Ce flux inclut principalement les investissements en outil de production.

Le flux de financement s'élève à -2,5 millions d'euros pour l'exercice 2020 (5,5 millions d'euros en 2019)

La trésorerie nette est de 7,2 millions d'euros contre 4,9 millions d'euros au 31 décembre 2019.

## Ratios financiers

Au 31 décembre 2020, les ratios financiers du Groupe Baikowski sont les suivants :

- le Gearing ratio comptable (Dette Financière Nette/Situation Nette) s'élève à 43 % (57 % en 2019),
- le ratio de levier (Dette Financière Nette / EBITDA) à 2,3 x (2,7 x en 2019),
- le ratio de service de la dette (Free cash flow to the firm / Service de la dette) à 1,67 x (non applicable en 2019)

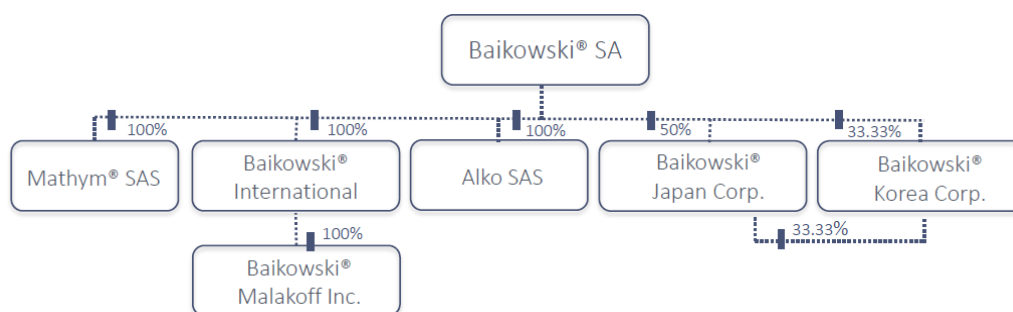
Les deux derniers ratios repris dans les contrats de prêts signés en décembre 2018 et décembre 2019 respectent les limites applicables qui sont au 31 décembre 2020, de respectivement <3 et >1. Néanmoins, le Groupe avait obtenu sur le premier semestre un accord écrit unanime des prêteurs, de ne pas se prévaloir de tout Cas d'Exigibilité Anticipée qui résulterait du non-respect d'un Ratio Financier en date de test du 31.12.2020.

## Evolution du périmètre de consolidation

Aucune évolution du périmètre de consolidation sur 2020.

Pour rappel, le 30 septembre 2019, Baikowski SA a acquis 100% du capital de Mathym SAS.

L'organigramme du Groupe est présenté ci-après :



Pour Baikowski Japan Corp. et Baikowski Korea Corp., Baikowski SA exerce un contrôle conjoint. Ces entités sont consolidées par mise en équivalence.

## Perspectives 2021 et moyen terme

A moyen terme, la visibilité du groupe devrait être tirée par l'accélération de la dynamique du marché électronique (semi-conducteurs, 5G), sa présence forte en Asie, de nouvelles applications (polissage, céramiques techniques, luminophores...) ainsi que la reprise progressive du marché de l'automobile.

## Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion

Néant

## Recherche et développement

Le Groupe Baikowski consacre les moyens nécessaires pour développer son expertise et pour lui permettre de trouver des réponses appropriées aux besoins de ses clients qui ont des exigences de qualité très élevées et sont à la pointe du progrès en termes d'innovation.

Sur l'exercice 2020, et malgré la crise de la Covid 19, les frais de recherche & développement ont atteint 2,4 millions d'euros (2,2 millions d'euros en 2019). L'innovation est un axe stratégique fort de développement de Baikowski, s'inscrivant dans la culture entrepreneuriale du Groupe.

## 4. EXPOSE SOMMAIRE DES COMPTES SOCIAUX - ETAT AU 31/12/2020

### Compte de résultat

Compte de résultat (en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de marchandises	1 452	814
Production vendue de biens	27 714	32 302
Production vendue de services	856	716
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>30 021</b>	<b>33 833</b>
Production stockée	(2 050)	(606)
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	54	16
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts d	784	4 099
Autres produits	1 025	607
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>29 834</b>	<b>37 950</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	1 695	529
Variation de stock (marchandises)	(679)	42
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits d	6 584	9 125
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	562	890
Autres achats et charges externes	6 168	9 517
Impôts, taxes et versements assimilés	714	635
Salaires et traitements	6 179	6 704
Charges sociales	3 249	3 404
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 393	3 465
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	624	1 448
Dotations aux provisions	227	178
Autres charges	1 107	1 644
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>29 823</b>	<b>37 582</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>12</b>	<b>368</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participations	1 910	2 432
Autres intérêts et produits assimilés	12	15
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	8	
Différences positives de change	6	41
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3	15
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 939</b>	<b>2 503</b>
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		8
Intérêts et charges assimilées	265	219
Différences négatives de change	(94)	94
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	53	2
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>224</b>	<b>323</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>1 716</b>	<b>2 179</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>1 727</b>	<b>2 547</b>
Produits exceptionnels sur opérations en capital	23	71
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>23</b>	<b>71</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	1
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		48
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	<b>48</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>23</b>	<b>23</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(566)	(535)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>31 797</b>	<b>40 523</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>29 481</b>	<b>37 418</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>2 316</b>	<b>3 105</b>

Le chiffre d'affaires 2020 est de 30 021 K€ dont 848 K€ en France et 29 174 K€ à l'export.

# Bilan

Actif (en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Capital souscrit non appelé		
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		
Frais d'établissement		
Frais de développement		
Concessions, brevets et droits similaires	670	612
Fonds commercial		
Autres immobilisations incorporelles		
Avances, acomptes sur immo. incorporelles		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		
Terrains	1 395	1 395
Constructions	6 355	6 862
Installations techniques, matériel, outillage	7 680	9 385
Autres immobilisations corporelles	2 963	2 626
Immobilisations en cours	432	629
Avances et acomptes		
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		
Participations par mise en équivalence		
Autres participations	7 161	6 179
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts	107	81
Autres immobilisations financières	177	219
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>26 939</b>	<b>27 988</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>		
Matières premières, approvisionnements	3 342	3 967
En-cours de production de biens	2 476	3 330
En-cours de production de services		
Produits intermédiaires et finis	1 572	2 669
Marchandises	862	183
Avances et acomptes versés sur commandes		
<b>CREANCES</b>		
Créances clients et comptes rattachés	5 889	5 926
Autres créances	3 463	3 442
Capital souscrit et appelé, non versé		
<b>DIVERS</b>		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )		
Disponibilités	5 331	3 945
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Charges constatées d'avance	76	67
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>23 012</b>	<b>23 530</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler		
Primes de remboursement des obligations		
Ecarts de conversion actif	88	95
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>50 040</b>	<b>51 613</b>

Passif (en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel	4 590	4 590
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 959	1 959
Ecarts de réévaluation ( dont écart d'équivalence :		
Réserve légale	459	421
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes	12 410	9 343
Report à nouveau		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>2 316</b>	<b>3 105</b>
Subventions d'investissement	11	34
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>21 745</b>	<b>19 452</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	208	180
Provisions pour charges	1 566	1 440
<b>PROVISIONS</b>	<b>1 773</b>	<b>1 621</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19 141	20 885
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs	456	2 239
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 177	4 303
Dettes fiscales et sociales	2 305	2 527
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	363	503
Autres dettes		
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>26 441</b>	<b>30 456</b>
Ecarts de conversion passif	80	84
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>50 040</b>	<b>51 613</b>



## Activité de la société au cours de l'exercice écoulé

Au titre de l'exercice 2020, la société Baikowski a réalisé un total de produits d'exploitation de 29 834 K€ (dont 30 021 K€ de chiffre d'affaires) contre 37 950 K€ en 2019 (dont 33 832 K€ de chiffre d'affaires).

Ses charges d'exploitation se sont élevées à 29 823 K€ (contre 37 582 K€ en 2019), dont 3 393K€ d'amortissements et 851 K€ de provision pour dépréciation.

En conséquence, son résultat d'exploitation a été de 12 K€ (contre 368 K€ en 2019).

Son résultat financier est un produit de 1 716 K€ (contre 2 179 K€ en 2019).

En conséquence, son résultat courant avant impôts s'est établi à 1 727 K€ (contre 2 547 K€ en 2019).

L'exercice 2020 s'est soldé, compte tenu d'un résultat exceptionnel de 23 K€, d'une participation des salariés de 0 K€ et d'un produit d'impôt sur les bénéfices de 566 K€, à un résultat net positif de 2 316 K€ (contre un bénéfice de 3 105 K€ au titre de l'exercice précédent) pour un montant de capitaux propres de 21 745 K€.

## Dépenses non déductibles fiscalement

Le montant des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, s'élèvent à 36 419 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (charge d'impôt théorique estimée à env. 10 197 euros).

## Affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice soit 2 316 K€ au compte « Autres Réserves ».

## Difficultés rencontrées – progrès réalisés

L'exercice clos le 31 décembre 2020 a été marqué par le climat d'incertitudes pesant autour de la crise sanitaire.

Si les marchés de l'électronique et du polissage ont bien résisté sur la période, les ventes ont toutefois souffert du ralentissement brutal de grands marchés tels que l'aéronautique, l'automobile ou l'horlogerie de luxe.

Dans ce contexte, la forte mobilisation des équipes sur toute la chaîne de valeur a permis au Groupe d'absorber dans les meilleures conditions les fluctuations des commandes sur ses zones d'implantation (Asie, Europe, USA) et d'assurer une omniprésence commerciale indispensable pour préparer un nouveau cycle haussier.

Les efforts de R&D ont été maintenus, pour accroître la présence du groupe sur de nouvelles niches à haut potentiel dans des marchés diversifiés, en combinant notamment les expertises de Baikowski dans la fabrication de poudres et formulations avec celles de Mathym dans le développement de nano-dispersions innovantes.

## Activités des Filiales

Notre filiale américaine Baikowski International Corporation a réalisé un chiffre d'affaires de 6 063 k€

La société japonaise Baikowski International Japan a réalisé un chiffre d'affaires de 30 140 k€

La société Baikowski Korea Corporation a réalisé un chiffre d'affaires de 637 k€

La société ALKO a réalisé un chiffre d'affaires de 1 112 k€

Dénomination	Capital	Q.P. Détenue	Val. Brute Titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires
Siège Social	Capitaux propres	Divid.encaiss.	Val. Nette Titres	Cautions	Résultat
<b>FILIALES (plus de 50%)</b>					
ALKO	100	100	643	1 039	1 112
	225	0	643		25
BAIKOWSKI INC CORP (RESULTAT 1 € = 1,1411 USD)	41	100	762	-394	6 063
	3 785	1 629	762		736
MATHYM	44	100	5 480	271	169
	-340	0	5 480		-1 129
<b>PARTICIPATIONS (10 à 50%)</b>					
BAIKOWSKI JAPAN CORP (RESULTAT 1 € = 121,76 JPY)	553	50	243		30 140
	13 409	280	243		2 243
BAIKOWSKI KOREA CORP (RESULTAT 1 € = 1 344,79 KRW)	113	33	33		638
	630	0	33		13
<b>AUTRES PARTICIPATIONS</b>					
Néant					

### Information sur les délais de paiement

Conformément aux articles L.441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard dans les tableaux annexés.

<b>Dettes fournisseurs (en milliers d'euros)</b>	<b>2 020</b>	2 019
Dont factures non parvenues	355	869
Dettes non échues	3 787	3 370
Délai compris entre 0 et 30 jours	4	60
Délai compris entre 30 et 60 jours	1	0
Délai supérieur à 60 jours	30	5
<b>TOTAL</b>	<b>4 177</b>	<b>4 304</b>

<b>Créances clients (en milliers d'euros)</b>	<b>2 020</b>	2 019
Dont facture à établir	0	0
Créances clients non échues	5 802	5 658
Délai compris entre 0 et 30 jours	67	95
Délai compris entre 30 et 60 jours	10	98
Délai supérieur à 60 jours	119	184
<b>TOTAL</b>	<b>5 998</b>	<b>6 035</b>

## Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices

	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	30 021	33 833	35 978	33 004	34 966
PRODUITS D'EXPLOITATION	29 834	37 950	41 218	36 854	34 459
CHARGES D'EXPLOITATION	29 823	37 582	38 215	34 485	31 858
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	12	368	3 003	2 368	2 601
PRODUITS FINANCIERS	1 939	2 503	1 922	1 426	2 749
CHARGES FINANCIERES	224	323	186	211	956
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	1 716	2 179	1 736	1 215	1 793
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 727	2 547	4 739	3 583	4 394
PRODUITS EXCEPTIONNELS	23	71	23	24	100
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	48		3	45
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	23	23	23	22	55
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			162	92	140
Impôts sur les bénéfices	-566	-535	114	-123	297
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	31 797	40 523	43 163	38 304	37 308
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	29 481	37 418	38 677	34 668	33 296
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	2 316	3 105	4 486	3 636	4 012

	en €	2020	2019	2018	2017	2016
<b>Capital en fin d'exercice</b>						
Capital social		4 589 581	4 589 581	4 589 581	4 210 625	4 210 625
Nombre des actions ordinaires existantes		3 671 665	3 671 665	3 671 665	168 425	168 425
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>						
Chiffre d'affaires hors taxes		30 021 472	33 832 552	35 977 875	33 004 057	34 965 965
Résultat Courant avant Impôts		1 727 213	2 547 239	4 739 160	3 583 009	4 394 152
Impôt sur les bénéfices		-565 918	-535 331	114 377	-123 357	296 762
Résultat Net		2 315 694	3 105 074	4 485 789	3 635 999	4 011 873
Résultat distribué*					3 635 999	8 000 188
<b>Résultat par action</b>						
Résultat Courant avant Impôts		0,5	0,7	1,3	21,3	26,1
Résultat Net		0,6	0,8	1,2	21,6	23,8
Résultat attribué à chaque action*					21,6	47,5
<b>Personnel</b>						
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice		136	130	118	115	116
Montant de la masse salariale de l'exercice		6 179 140	6 704 143	6 103 790	6 671 786	6 110 215
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, etc.)		3 248 939	3 404 196	3 985 080	3 483 668	3 245 726

\* Ce montant sera proposé à l'assemblée générale du 16 juin 2021.

## 5. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'assemblée générale de la société Baikowski,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Baikowski relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### Fondement de l'opinion

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

#### Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les stocks figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2020 pour un montant net de 10 403 milliers d'euros et représentent un des postes les plus importants du bilan consolidé. Comme indiqué dans la note 3.6.2.5 de l'annexe « Règles et méthodes comptables – Stocks », les produits finis et les produits en-cours sont évalués à un prix standard. Les coûts de production incluent les coûts directs de matière première, de main-d'œuvre et une quote-part des frais généraux (à l'exclusion des frais administratifs) fondée sur la capacité normale de production.

Dans le cadre de nos appréciations, nos travaux ont consisté à examiner les données, apprécier les hypothèses retenues par la direction pour déterminer l'estimation des coûts de production, en particulier la capacité normale de production, et à comparer les hypothèses retenues pour la période précédente avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés.

#### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

#### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Annecy, le 23 avril 2021

Le Commissaire aux comptes

**MAZARS**

---

BRUNO POUGET

---

# Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la société Baikowski,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Baikowski relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les stocks et en-cours figurent au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant net de 8 252 milliers d'euros et représentent un des postes les plus importants du bilan. Comme indiqué dans la note « Méthodes d'évaluation – Stocks », les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production. Les stocks de produits en-cours d'industrialisation sont valorisés à un prix standard.

Nos travaux ont consisté à examiner les données, à apprécier les hypothèses retenues par la direction pour évaluer les coûts de production, en particulier la capacité normale de production, et à comparer les hypothèses retenues pour la période précédente avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Anncy, le 23 avril 2021

Le Commissaire aux comptes

---

**MAZARS**

BRUNO POUGET

---

# Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

## Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

### CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Annecy, le 23 avril 2021

Le Commissaire aux comptes

---

**MAZARS**

BRUNO POUGET

---





Your solution partner for fine minerals



Baikowski® 

**Baikowski® SA**  
France | Poisy | ☎ +33 4 50 22 69 02

**Mathym® SAS**  
France | Lyon | ☎ +33 4 78 83 72 93

**Baikowski® Malakoff Inc.**  
USA | Malakoff (TX) | ☎ +1 903-489-1910

**Baikowski® International Corp.**  
USA | Charlotte (NC) | ☎ +1 704-587-7100

[www.baikowski.com](http://www.baikowski.com)  
[finance@baikowski.com](mailto:finance@baikowski.com)



Follow us :    

**Sales Representative in China**  
China | Shanghai | ☎ +86 21.6289.2883

**Baikowski® Korea Co, Ltd.**  
Korea | Seoul | ☎ +82 255.281.97

**Baikowski® Japan Co, Ltd.**  
Japan | Chiba | ☎ +81 474.73.8150